



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2486

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Francheville

objet : Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Extension du parking de la gare

service : Direction de la voirie

**Rapporteur : Monsieur Vial**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

**Séance publique du 17 octobre 2011****Délibération n° 2011-2486**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Francheville

objet : **Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Extension du parking de la gare**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet ferroviaire de l'ouest lyonnais est identifié comme "grand projet" dans le projet global de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL), dont l'objectif principal est de renforcer l'intégration des réseaux de transports publics en coordonnant les différentes actions des partenaires du transport de l'aire urbaine lyonnaise, pour développer l'intermodalité dans les déplacements quotidiens.

Dans ce contexte, les partenaires de REAL se sont engagés dans la mise en place d'une desserte performante et attractive pour les habitants de l'ouest lyonnais, s'appuyant sur le projet de modernisation des trois axes du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais, Lyon-Saint Paul/Sain Bel, Lyon-Saint Paul/Brignais et Lyon-Saint Paul/Lozanne intégrant le tronç commun Lyon-Saint Paul/Tassin la Demi Lune.

Le projet ferroviaire de l'ouest lyonnais a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 19 janvier 2007.

Ce projet a fait l'objet d'un premier protocole, signé le 8 octobre 2007 entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, Réseau ferré de France (RFF), la SNCF, la Communauté urbaine de Lyon et le Département du Rhône.

Dans ce projet, les gares constituent un maillon essentiel de la chaîne des transports. Leur aménagement doit permettre à la fois de garantir une bonne accessibilité au réseau de transport ferroviaire par une offre de parkings de rabattement pour voitures particulières adaptée et des aménagements facilitant l'intermodalité entre les services de transports en commun (bus du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et cars du Conseil général), les piétons et les vélos.

Elles doivent également offrir de façon plus générale un meilleur service aux usagers en termes d'accès aux quais, d'attente, d'information, etc.

Pour répondre à cet enjeu de rabattement, l'ensemble des aménagements a fait l'objet d'un second protocole en date du 11 février 2008 entre les partenaires du premier protocole élargi au SYTRAL. Il a été approuvé par délibération n° 2008-4751 du Conseil du 11 février 2008.

***La gare de Francheville***

Elle est située sur la branche sud du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais qui constitue la 2<sup>e</sup> phase de modernisation dite OL 2012, avec la mise en service du nouveau matériel tram-train (Dualis d'Alstom) programmée fin 2012, avec un niveau de service à la ½ heure en pointe et à l'heure en période creuse entre Brignais et Lyon-Saint Paul (20 trains/jour à Francheville) et avec une diminution du temps de parcours de l'ordre de 10 à 11 minutes par rapport à aujourd'hui. Avec la mise en service du tram-train, le temps de parcours devrait être de l'ordre de 20 minutes entre Brignais et Lyon-Saint Paul contre 30 minutes aujourd'hui.

La gare de Francheville est au cœur d'un secteur urbain dense constitué de Francheville, de Tassin la Demi Lune et de Sainte Foy lès Lyon.

La création d'un évitement au droit de la gare actuelle entraîne la création de nouveaux quais permettant une accessibilité directe depuis le parking de la salle des IRIS. L'aménagement de ce nouvel accès permettra, avec l'accord de la commune, de disposer ainsi d'une offre conséquente de parkings par la mutualisation de celui de la médiathèque municipale, d'une capacité de 300 places.

Cet accès depuis le parking de la médiathèque deviendra ainsi l'accès principal à la halte ferroviaire. Il sera en conséquence équipé d'un "Kit TER" pour l'information des voyageurs.

Par ailleurs, côté route de la gare, est prévue la création d'une rampe d'accès à partir du parking prolongée par une traversée piétonne des voies, permettant un accès direct à chacun des 2 quais, de part et d'autre des voies.

En outre, le programme prévoit également l'implantation du matériel du Kit TER et d'une consigne à vélos ainsi que la réservation de deux places de parking PMR, côté parking médiathèque. Ces aménagements sous maîtrise d'ouvrage RFF et SNCF entraînent la suppression d'une dizaine de places qu'il s'agit de reconstituer dans le prolongement du parking situé route de la gare.

Cet aménagement était d'ailleurs initialement prévu dans le protocole gares de 2008 et la commune en demande la réalisation, en contrepartie des places supprimées par les aménagements de la nouvelle halte, notamment ceux impactant le parking municipal de la médiathèque.

Cette extension du parking d'une vingtaine de places, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, nécessite une individualisation d'autorisation de programme pour l'étude de maîtrise d'œuvre et les travaux d'un montant de 350 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'extension du parking de la gare à Francheville pour un coût prévisionnel de 350 000 € TTC.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2617 pour un montant total de 350 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.**